



### Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

## ADHESION OU RENOUELEMENT DE COTISATION 2019

NOM (en cap.) :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicile \* :

Tél. privé \* :

Tél. professionnel \* :

Portable \* :

Mail perso \*\* :

Carte professionnelle : n° .....  titulaire  stagiaire  honoraire  pigiste

Collaboration principale :  Quotidien  Hebdomadaire  Périodique  Audiovisuel  Internet

**Titre du (ou des) media(s) avec société(s) editrice(s) et adresse :**

- ❖ Fonction exercée dans l'entreprise :
- ❖ Détenez-vous un mandat syndical dans l'entreprise ? Si oui, lequel ?
- ❖ Date des dernières élections ?

**CALCUL DE LA COTISATION ANNUELLE, ABONNEMENT COMPRIS (EXPLICATIF AU VERSO) :**

**Net imposable / 100 = ..... x 0,75 =**

- ❖ **Renouvellement** : l'année complète est due quelle que soit la date de paiement.
- ❖ **Cotisation minimale annuelle : 50 €**
- ❖ **Etudiants** en journalisme : 25€
- ❖ **Journalistes honoraires** : 50% d'une cotisation normale
- ❖ **Journalistes privés d'emploi** : 50% d'une cotisation normale

**Mode de paiement choisi (cochez la case correspondante) :**

Chèque bancaire  Virement  Mandat cash

- ❖ **Possibilité d'établir quatre chèques** : merci de nous indiquer les dates de mise en banque

➔ **Pour une première adhésion en cours d'année, la cotisation se règle au prorata**

\* *Champs à ne remplir qu'en cas de changement depuis la dernière adhésion*

\*\* *Nécessaire à la création de votre espace personnel sur notre site*

# SNJ

## Comment calculer sa cotisation ?

### Quelle est la règle ?

Le montant de la cotisation est directement proportionnel aux revenus de l'année écoulée. Ainsi, compte tenu de l'harmonisation du taux de cotisation voté au congrès de Toulouse, ce montant est égal à 0,75% du revenu annuel net avant toute déduction fiscale (sauf pour la section Ile-de-France, qui continue de façon transitoire à percevoir 1% du revenu annuel net). Le montant de la cotisation prélevée inclut le coût de l'abonnement au Journaliste, le trimestriel du SNJ, qui s'élève à 10€.

### Que dois-je faire ?

- Sur mon bulletin de salaire de décembre, je relève le cumul annuel net imposable que j'arrondis à la centaine la plus proche. Si je suis pigiste, j'additionne les nets imposables portés sur mes différents bulletins de salaire.

*Exemple : je relève ou je calcule un total de 32.524 €, que j'arrondis à 32.500.*

- Je divise la somme arrondie par 100, puis je la multiplie par 0,75 pour obtenir le montant de ma cotisation annuelle.

*Exemple : 32.500€ divisé par 100 = 325 ; multiplié par 0,75 = 243,75 €. Soit 60,93€ par trimestre, ou 20,31€ par mois.*

### Bon à savoir

Les cotisations syndicales sont déductibles au moment de la déclaration de revenus, à hauteur de 66%, sous la forme d'in crédit d'impôt. Que l'on soit imposable ou pas.

*Exemple : après la déduction fiscale, pour un montant de cotisation de 273,75 €, l'adhésion ne coûtera au journaliste-contribuable que 34% de la somme payée au syndicat, donc 93,07 €. Soit 23,26€ par trimestre, ou 7,75 € par mois.*

### Les cas particuliers

- La cotisation minimale annuelle (plancher) est fixée à 50 €
- La cotisation "étudiants en journalisme" est fixée à 25 €
- La cotisation "journalistes honoraires" et "journalistes privés d'emploi" est fixée à 50% de la cotisation de base
- Pour les primo-adhérents, la cotisation payée en cours d'année se calcule au prorata